

Arrêté fédéral

**concernant l'institution de commissions parlementaires
d'enquête chargées de clarifier les faits d'une grande portée
survenus au Département militaire fédéral**

du 12 mars 1990

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

se fondant sur l'article 55 de la loi sur les rapports entre les conseils¹⁾;
après consultation du Conseil fédéral,

arrête:

Article premier

Le Conseil national et le Conseil des Etats instituent chacun une commission d'enquête au sens des articles 55 à 65 de la loi sur les rapports entre les conseils.

Art. 2

¹ L'enquête parlementaire portera sur les activités des groupements, groupes et offices du Département militaire fédéral qui sont chargés ou ont été chargés des renseignements et de la sécurité, ainsi que de la préparation des mesures applicables en état de nécessité et de la gestion de fichiers de données personnelles.

² Dans le cadre de ce mandat, l'enquête portera également sur les activités d'offices et d'autres services, qu'ils soient subordonnés au Département militaire fédéral ou non.

³ L'enquête complétera et approfondira les investigations auxquelles les commissions de gestion ont procédé auparavant.

⁴ Les personnes dont les actes ont déjà fait l'objet d'un jugement d'un tribunal suisse entré en force, seront exclues de l'enquête.

Art. 3

Les commissions feront rapport aux deux conseils sur leurs enquêtes ainsi que sur toutes responsabilités éventuelles et défauts de nature institutionnelle. Elles feront des propositions touchant l'organisation et la législation.

Art. 4

Les commissions feront rapport aux deux conseils d'ici la session d'automne 1990 au plus tard.

¹⁾ RS 171.11

Art. 5

Les membres des commissions d'enquête ne peuvent se faire remplacer.

Art. 6

¹ Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

² Il entre en vigueur immédiatement.

Conseil des Etats, 8 mars 1990

Le président: Cavelty

La secrétaire: Huber

Conseil national, 12 mars 1990

Le président: Ruffy

Le secrétaire: Koehler

33538

Arrêté fédéral concernant l'institution de commissions parlementaires d'enquête chargées de clarifier les faits d'une grande portée survenus au Département militaire fédéral du 12 mars 1990

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.1990
Date	
Data	
Seite	1541-1542
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 121

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.